

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9093**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Architecte d'intérieur

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

ESAIL (Ecole Supérieure d'Architecture Intérieure de Lyon) -
ALPF (Association Lyonnaise Pour la Formation)

Directeur Général ALPF

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur, 230n Etudes et projets d'architecture et de décors, 132f Dessin d'art appliqué au stylisme et au design

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'architecte d'intérieur conçoit un projet ou un programme de transformation d'un espace architectural. Ses activités le situent généralement à l'intérieur d'un cadre bâti.

Maître d'oeuvre, il intervient à tous les stades du projet : de l'esquisse jusqu'à la livraison des travaux réalisés.

Les principales activités se développent sur 3 axes majeurs :

- * la conception d'un espace (recherche d'idées solutionnant les différentes contraintes)
- * la représentation de l'espace (communication artistique et /ou objective du futur espace)
- * la définition technique des travaux à réaliser jusqu'à la livraison.

Autonome et responsable dans la pensée du Projet Architectural:

- * analyse des besoins du client et du programme
- * recherche de références culturelles sur le sujet
- * recherche sur le cadre réglementaire spécifique à l'opération
- * recherche du concept, de l'idée directrice

Autonome et responsable dans la représentation du Projet :

- * représentation graphique et artistique du projet en phase recherche (croquis, esquisses, étude de couleurs,...)
- * représentation normée du projet en 2D (plans, coupes, élévations) à la main ou avec les outils informatiques
- * représentation en 3D (artistique ou avec les outils informatiques)

Autonome et responsable dans la définition technique des travaux:

- * constitution du dossier définissant avec précision les travaux à réaliser par les entreprises : échelle de représentation permettant d'être précis, niveau d'information suffisant des différents documents pour qualifier la nature, la qualité et la quantité des prestations à réaliser par les différentes entreprises
- * Suivi, livraison du projet réalisé.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toutes agences, structures, organisations assurant la mission de Maîtrise d'oeuvre dans le domaine du bâtiment : * Cabinets d'Architecte d'intérieur

* Cabinets d'architecte DPLG

* Bureaux d'études bâtiment

L'architecte d'intérieur exerce à son compte ou en tant que salarié : Architecte d'intérieur

Dessinateur-projeteur

Chef de projets

Assistant architecte

Concepteur en habitat

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

F1101 : Architecture du BTP

Réglementation d'activités :

Le titre d'Architecte d'Intérieur délivré par l'ESAIL, donne accès à l'inscription au CFAI (Conseil Français des Architectes d'Intérieur) en tant que capacitaire. Après 3 années d'exercice professionnel, le capacitaire peut obtenir auprès du CFAI, un certificat de compétence, donnant le titre d'Architecte d'Intérieur CFAI. "L'obtention du titre d'Architecte d'Intérieur est soumise à l'agrément de l'Office Professionnel de Qualification des Architectes d'Intérieur (OPQAI)"

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 3 blocs de compétences correspondant aux activités principales: la conception du projet architectural, la

représentation du projet, la définition technique et la livraison des travaux. Les critères de certification prennent en compte les capacités artistiques, culturelles, et méthodologiques.

1) Après formation, l'évaluation se compose de Trois Projets de fin d'études :

Projet Imposé: intervention dans un bâtiment existant (assez grand avec un programme défini par l'étudiant)

Projet Thématique : thème particulier à traiter (l'espace et les handicapés, l'espace et le temps, un matériau tel que l'acier,...)

Projet Libre : développement d'un mémoire explicitant la réflexion globale sur le Projet. Ce dernier doit atteindre un niveau de définition de la transformation spatiale qui soit conforme à la profession.

2) Après VAE :

Après recevabilité, le candidat constitue un dossier décrivant ses activités, et comportant: dossier professionnel relatif à l'activité d'architecte d'intérieur, photographies de réalisations et de maquettes.

Le dossier est transmis au Jury.

Le candidat est convoqué à un entretien avec le jury sur la base du dossier.

La validation partielle s'appuie sur les 3 blocs de compétences de la certification.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président du jury : un professionnel Architecte d'intérieur Membres : Le directeur de l'école ou son représentant 4 professionnels extérieurs à l'école
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Président du jury : un professionnel Architecte d'intérieur Membres : Le directeur de l'école ou son représentant 4 professionnels extérieurs à l'école : 2 salariés, 2 employeurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Architecte d'intérieur, avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2014.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Architecte d'intérieur'.

Arrêté du 1er août 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat d'études supérieures en architecture intérieure (CESAI)'.

Observations : Modification de l'arrêté du 26 mars 1998 (JO du 18 avril 1998). Titre anciennement délivré par l'Ecole Jean Cottin (Groupe IDRAC).

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 30 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.esai-lyon.com>

<http://www.esai-lyon.com>

Lieu(x) de certification :

: Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Villeurbanne]

ECOLE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE INTERIEURE DE LYON (ESAIL) 47 rue Sergent Berthet

CP 607

69258 Lyon Cedex 09

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ECOLE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE INTERIEURE DE LYON (ESAIL) 47 rue Sergent Berthet

CP 607

69258 Lyon Cedex 09

Historique de la certification :

Ancien intitulé : Certificat d'Etudes Supérieures en Architecture Intérieure

Certification précédente : Architecte d'intérieur

Certification suivante : Architecte d'intérieur